

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE L'ILE ROUSSE

R E C E P I S S E D E D E P O T

Me de ZERBI
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
20220 ISULA ROSSA
TEL : 04 95 60 00 95

CHEZ CHARLES

LUMIO
20260 CALVI

V/REF : 301557
N/REF : 94 B 24 / A-71

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ILE ROUSSE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 21/04/98, SOUS LE NUMERO A-71,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 07/04/98

CHANGEMENT DE GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE
CHEZ CHARLES
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
LUMIO
20260 CALVI

R.C.S ILE ROUSSE B 394 815 039 (94 B 24)

LE GREFFIER



21 AVR. 1998

N° 71

CHEZ CHARLES
société à responsabilité limitée
au capital de 50.000,00 francs
Lt Tragone - Lumio - 20260 CALVI
ILE ROUSSE B 394 815 039

(34324)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 avril 1998**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit et le 7 avril à 16 heures, les associés de la société à responsabilité limitée CHEZ CHARLES, se sont réunis à LUMIO, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance au siège social.

Sont présents ou représentés :

- Mr ANTONINI Jean-Baptiste, propriétaire de 250 parts, ci.....	250 parts
- Mr ANTONINI Victor, propriétaire de 250 parts, ci.....	250 parts
TOTAL des parts représentées.....	500 parts

sur un nombre total de 500 parts composant le capital social.

Monsieur ANTONINI Victor préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées,

Il déclare que les mêmes pièces ont été mises à dispositions des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner,

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.